

BULLETIN , MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 9 AOÛT 1937
des SOCIÉTÉS BOTANIQUES DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
REUNIES
et de son GROUPE RÉGIONAL DE ROANNE

Siège social et Secrétariat général : 33, rue Bossuet, 69006 Lyon

TRESORERIE :**TARIF 1988**

	Membre actif :		Membre scolaire	
	Non abonné au bulletin	Abonné au bulletin	Non abonné au bulletin	Abonné au bulletin
Cotisations	120 F	60 F	60 F	35 F
Abonnement au bulletin	—	80 F	—	40 F
Total	120 F	140 F	60 F	75 F

Changement d'adresse, inscription ou réintégration en sus : 12 F
Abonnement France : 140 F Abonnement Etranger : 180 F

N.B. — Les virements à notre C.C.P. LYON 101-98 H ou les chèques bancaires, doivent être rédigés au nom de la SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON.

Pour toute demande de renseignements, prière de s'adresser au Secrétaire général et de joindre un timbre pour la réponse.

**REJET DU TAXON NIPHARGUS MINUTUS (GERVAIS, 1835)
ET SUPPRESSION DE NIPHARGUS MONIEZI WRZENIOWSKI, 1890
(CRUSTACES AMPHIPODES)**

par René GINET.

**Reject of the taxon *Niphargus minutus* (Gervais, 1835)
and deletion of *Niphargus moniezi* Wrzeniewski, 1890
(Crustacea Amphipoda)**

Résumé. — Le statut de deux espèces énigmatiques de *Niphargus* est rappelé. *N. minutus* doit être considéré comme *nomen nudum* et *N. moniezi* est synonyme de *Crangonyx subterraneus* Bate 1859.

Abstract. — The taxonomic status of two enigmatic species of *Niphargus* is defined. *N. minutus* is considered *nomen nudum* and *N. moniezi* is synonymized with *Crangonyx subterraneus* Bate 1859.

Mots-clés : Systématique, Amphipodes, *Niphargus*, eaux souterraines.

Dans leur excellente synthèse concernant les Amphipodes des eaux douces mondiales, BARNARD et BARNARD (1983) citent, parmi une vingtaine de taxons répertoriés en France pour le genre *Niphargus*, les espèces *N. minutus* (Gervais 1835) et *N. moniezi* Wrzeniewski, 1890 (carte n° 59 et p. 693). Bien que ces auteurs accompagnent ces deux espèces du qualificatif de « douteuses », il s'agit en réalité de deux formes qui sont depuis longtemps mises en synonymie ; de ce fait, elles doivent disparaître totalement de la nomenclature spécifique du genre *Niphargus*. Pour confirmer cette affirmation et clore définitivement cette question, il a paru utile de retracer l'historique de ces deux taxons.

I — *Niphargus minutus* a désigné l'un des premiers Crustacés issu des eaux souterraines françaises, où il a été récolté dans la région parisienne ; mais sa description originelle, beaucoup trop simpliste, ne permet en aucune façon de savoir à quel Amphipode elle s'adresse réellement, ni à quelle autre espèce de *Niphargus*, décrite ultérieurement, elle pourrait convenir.

Le texte de son auteur, P. GERVAIS (1835), est le suivant : « ...on trouve aussi dans les environs de Paris, mais seulement dans l'eau de puits, une troisième sorte de crevette, remarquable par la petitesse de sa taille, qui ne dépasse pas en effet 3 ou 4 millimètres. Cette crevette, que nous considérons comme une simple variété de séjour, est constamment étiolée et ses yeux, au lieu d'être noirs comme chez les précédentes (*Gammarus pulex* et *G. roeselii*) sont tout à fait sans pigmentum et non apparens (*sic*). Nous la nommerons *Gammarus pulex minutus*, parce que c'est en effet à l'espèce sans épine qu'elle appartient ».

C'est en 1906 (p. 410) que STEBBING donne son autonomie spécifique à ce taxon qu'il rattache au genre *Niphargus* créé entre temps par SCHIÖDTE, sous l'intitulé « *Niphargus minutus* (Gervais, 1835) ». Mais dès avant cette date, P. DE ROUGEMONT (1876, p. 290) avait rattaché le *Gammarus minutus* de GERVAIS

à l'espèce stygobie *Crangonyx subterraneus* ; l'année suivante, HUMBERT (1877, p. 286) avait signalé que « BATE et WESTWOOD (1863-68) admettent que *Niphargus aquilex* Schiödte serait la petite variété aveugle de *G. pulex* indiquée par GERVAIS ».

On voit ainsi, malgré sa validation par STEBBING, à quelle confusion taxonomique aboutit la « description » de GERVAIS, dont l'imprécision fait qu'elle peut finalement convenir à n'importe quelle espèce d'Amphipode stygobie de petite taille ; encore n'est-il pas certain que l'animal décrit par GERVAIS soit réellement adulte.

Aucun des auteurs qui se sont ultérieurement occupés de la systématique des Amphipodes souterrains — sauf donc BARNARD et BARNARD (1983) — n'a plus tenu compte de l'existence de ce taxon : CHEVREUX et FAGE ne le citent pas dans leur « Faune de France » des Amphipodes (1925) ; SCHELLENBERG (1933) ne mentionne pas *N. minutus* dans sa « liste des espèces de *Niphargus* décrites avant 1900 » et il ne l'inclut pas non plus dans la clé systématique qu'il a établie en 1935 pour l'ensemble des espèces de *Niphargus* connues à cette date. BALAZUC (1954), qui cite pourtant GERVAIS en bibliographie, ne situe pas *minutus* parmi les *Niphargus* de la faune gallo-rhénane. Enfin, KARAMAN et RUFFO (1986) ne mentionnent pas *N. minutus* au sein des 260 taxons du genre *Niphargus* qu'ils énumèrent dans « Stygofauna mundi ».

La mise en synonymie de ce taxon est impossible d'après l'analyse morphologique ; seul, un recoupement biogéographique ou écologique pourrait y contribuer, puisque GERVAIS écrit que cette forme habite les puits de la région parisienne ; mais quatre espèces au moins répondent (nonobstant leur taille adulte) à ce critère écologique : *N. kochianus*, *N. fontanus*, *N. longicaudatus plateaui* et *N. aquilex* (d'après BALAZUC, 1954).

De la même façon que cela vient d'être fait pour *Niphargus godeti* (= *N. virei* Chevreux, in GINET et AELLEN, 1985), dans un souci de clarification et d'allègement pour un genre de systématique difficile voire pléthorique, il faut donc rejeter définitivement l'espèce *minutus* comme non valide pour le genre *Niphargus* (« nomen nudum » selon le Code International de Nomenclature Zoologique, Troisième Edition, p. 285), et la supprimer totalement de la liste des espèces de ce genre.

II — *Niphargus moniezi* a été récolté par MONIEZ dans les eaux souterraines du nord de la France (région de Lille) ; signalé d'abord sous le nom de *Gammarus puteanus* (in MONIEZ, 1889), c'est en 1890 que WRZENIOWSKI (p. 672, 675) le décrit provisoirement sous le nom de *Niphargus moniezi*. Puis STEBBING (1899), qui a créé entre temps les genres *Neoniphargus* et *Eucrangonyx*, place *moniezi* dans le genre *Neoniphargus*, tout en le signalant comme « incertain ».

En 1901, CHEVREUX étudie les exemplaires qui lui a envoyés MONIEZ ; contredisant WRZENIOWSKI grâce un examen plus approfondi, il conclut que ce Crustacé stygobie peut être rattaché à *Crangonyx subterraneus* Bate. Plus tard, SCHELLENBERG (1933, p. 422) entérine le point de vue de CHEVREUX dont il ne fait cependant pas mention, et place le *Neoniphargus moniezi* de STEBBING en synonymie avec *Eucrangonyx subterraneus* (Bate, 1859) ; cette opinion est suivie par BALAZUC (1954, p. 185-186).

Eucrangonyx étant tombé en désuétude par synonymie avec *Crangonyx* (ce que confirme HOLSINGER en 1977), il résulte de ceci que, comme l'avait déjà affirmé CHEVREUX en 1901, *Niphargus moniezi* Wrzeniowski 1890 = *Crangonyx subterraneus* Bate 1859.

Comme *N. minutus*, *N. moniezi* ne saurait donc plus apparaître dans la liste des espèces de *Niphargus*. Ce point de vue est celui de KARAMAN et RUFFO dans leur dernier travail (1986).

Université Claude-Bernard Lyon-I ;
U.A. C.N.R.S. 367 « Ecologie des eaux douces »,
Laboratoire d'Hydrobiologie et Ecologie Souterraines ;
43 boulevard du Onze-Novembre-1918, 69622 Villeurbanne Cedex.

TRAVAUX CITÉS

- BALAZUC J., 1954. — Les Amphipodes troglobies et phréatobies de la faune gallo-rhénane. *Arch. Zoo. Expé. et Géné.*, 91, 1, 153-193.
- BARNARD J.L. et BARNARD C.M., 1983. — Freshwater Amphipoda of the world ; T. I : Evolutionary patterns ; T. II : Handbook and bibliographie. Ed. Hayfield Assoc., Mt Vernon, Virg. U.S.A. ; 830 + xix pp.
- BATE SPENCE C. et WESTWOOD J.O., 1863 (vol. I), 1868 (vol. II). — An history of the british sessile-eyed Crustacea. Van Voorst Ed., Londres ; 567 + 536 pp.
- CHEVREUX E., 1901. — Amphipodes des eaux souterraines de France et d'Algérie. *Bull. Soc. Zool. Fr.*, 26, 234-239.
- CHEVREUX E. et FAGE L., 1925. — Amphipodes ; Faune de France n° 9. Lechevalier Ed., Paris, 488 pp.
- GERVAIS M., 1935. — Note sur deux espèces de Crevettes qui vivent aux environs de Paris. *Ann. Sc. Nat.*, 2^e sér., IV, p. 128.
- GINET R. et AELLEN V. — Synonymie de *Niphargus godeti* Wrzeniowski 1890 et de *Niphargus virei* Chevreux 1896 (Crustacés Amphipodes des eaux souterraines) ; prééminence de *N. virei*. *Rev. Suisse de Zool.*, 92, 1, 107-114.
- HOLSINGER J.R., 1977. — A review of the systematics of the holarctic Amphipod Crangonyctidae. *Crustaceana*, Suppl. 4, 244-281.
- HUMBERT A., 1876-1877. — Description de *Niphargus puteanus* var. *foretii*. *Bull. Soc. Vaudoise Sc. Nat.*, 14, 278-364, pl. VI-VII.
- KARAMAN G. et RUFFO S., 1986. — Amphipoda : *Niphargus-group* (Niphargidae sensu Bousfield, 1982). In : « Stygofauna mundi », L. BOTOSANEANU, pp. 514-533. Brill Ed., Leyden.
- MONIEZ R., 1889. — Faune des eaux souterraines du département du Nord et en particulier de la ville de Lille. *Rev. Biol. Nord Fr.*, II, 241-262.
- ROUGEMONT P. DE, 1876. — Etude de la faune des eaux privées de lumière. Inaug. Diss., München, 40 pp., 5 pl.
- SCHELLENBERG A., 1933. — *Niphargus*-problem. *Mitt. Zool. Mus. Berlin*, 19, 406-429.
- SCHELLENBERG A., 1935. — Schlüssel der Amphipoden-Gattung *Niphargus*, mit Fundortangaben und mehreren neuen Formen. *Zool. Anz.*, 110, 204-211.
- STEBBING T.R.R., 1899. — On Amphipoda from the Copenhagen Museum and other sources. *Trans. Linn. Soc., London* (2, zool.), 7 (8), 392-432.
- WRZENIOWSKI A., 1890. — Über drei unterirdische Gammariden. *Zeit. Wissensch. Zool.*, 50, 600-724.
- 1985 — Code International de Nomenclature Zoologique, Troisième Edition. Intern. Trust Zool. Nomenclature Ed., British Mus., London, 338 pp.